



L'énergie dans le Département des Bouches-du-Rhône, éléments de diagnostic

Commission Aménagement, Attractivité, Cadre de Vie du Conseil de Provence

Rapporteur : André Durbec

Rédacteur :

- Conseil de Provence : **André Durbec**

Membres de la Commission :

Dominique ABADIE, Pierre ALLARY, Charlie BARLA, Georges BERAUD, Valérie CARBONNE, Michel CORDIER, Rémi COSTANTINO, Maxime DUCOULOMBIER, André DURBEC, Patrick FANCELLO, Gregorio FUSCHILLO, Jean-Pierre GAUDIN, Serge LERDA, Roger MONGEREAU, Nicolas MURISASCO, Caroline OROFINO, Jacky PELISSIER, Sylvie PLUNIAN, Jean ROATTA, Jean-Paul ROCH, Frédéric BOSSARD, Eric BRASSARD, Jean-Pierre GROSSO, Pierre HOCQUET, Patrick SIRI, Fathia TIR, Clarisse BAINVEL, Eric BERTON, Sandrine BORDIN, Michel BOUBILA, Mustapha BOUHAYATI, Béatrice CHABANNES, Vincent COLONNA D'ISTRIA, Gilles COLLOMB, Frédéric DAGNET, Hervé ESTAMPES, Valérie FEDELE, Nathalie FENOUIL, Pascal FRIQUET, Vincent GAY, Stéphane GHIO, Robin HAMADI, Bruno HUSS, Aude LANTENOIS, Christine LA ROCCA, Hervé MARTEL, Pierre MAZELLA, Daniel NAHON, Roland RIZOULIERES, Tony SESSINE, Thomas TAGNATI, Marc VENAUT, Philippe YZOMBARD



SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS.....	5
ÉTAT DES LIEUX ENERGETIQUE DEPARTEMENTAL	7
• Production d'énergie	7
• Consommation énergétique finale	8



PROPOS INTRODUCTIFS

La transition écologique et énergétique est aujourd’hui une nécessité pour faire face à la crise climatique et pour accroître l’attractivité des acteurs économiques et des territoires métropolitains.

En ce sens, le Département a l’ambition de devenir un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Les TEPCV, lauréats de l’appel à initiatives lancé par le ministère de l’environnement en 2014, sont des territoires qui s’engagent dans la transition écologique et énergétique en proposant un programme global d’un nouveau modèle de développement sobre et économe. Dans ces territoires, 6 domaines d’action sont prioritaires :

1. La réduction de la consommation d’énergie
2. La diminution des pollutions et le développement des transports propres
3. Le développement des énergies renouvelables
4. La préservation de la biodiversité
5. La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets
6. L’éducation à l’environnement

Le ministère de l’Environnement met par ailleurs en avant le fait que les TEPCV créent des emplois non délocalisables grâce au potentiel de levier pour l’économie et l’emploi représenté dans leur programme.

Dans ce contexte, il nous a semblé important d’établir un état des lieux de la production et de la consommation énergétique sur le territoire.

Pour aller plus loin, voir notamment :

<https://fr.calameo.com/read/006935490f404d56ab1dd?page=1>

<https://www.ecologie.gouv.fr/territoires-energie-positive-croissance-verte>



ÉTAT DES LIEUX ENERGETIQUE DEPARTEMENTAL

➤ Production d'énergie

Addition des productions d'énergie des intercommunalités des Bouches-du-Rhône :

- La métropole Aix-Marseille-Provence
- La communauté d'agglomération Arles-Crau Camargue-Montagnette
- La communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- La communauté d'agglomération Terre de Provence

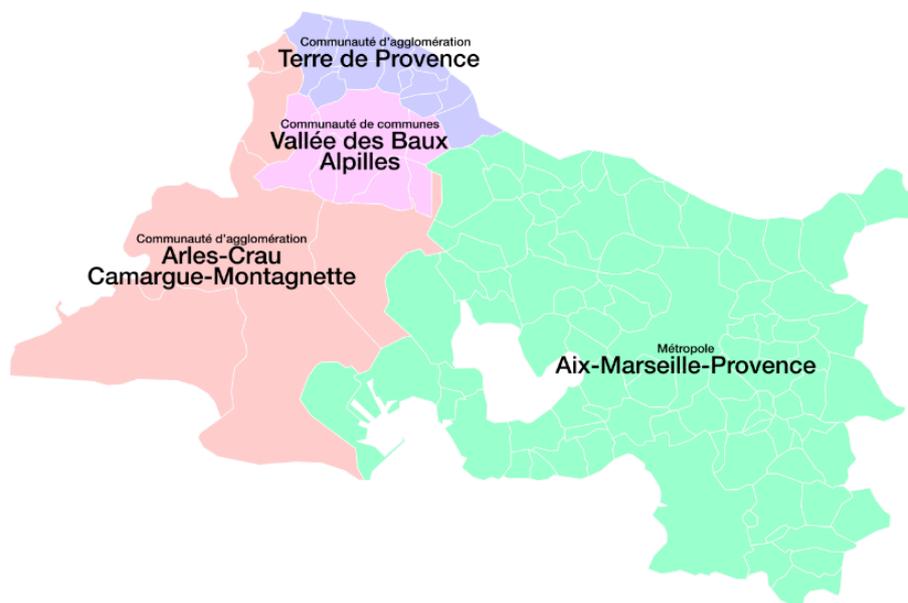


Figure 1 : Source : wikipedia.org

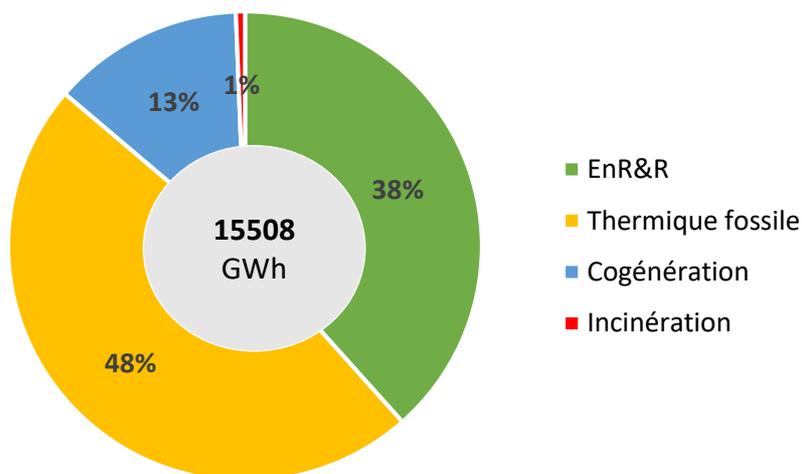


Figure 2 : Production d'énergie dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019.

Sur la production d'ENR&R (énergies renouvelables et de récupération)

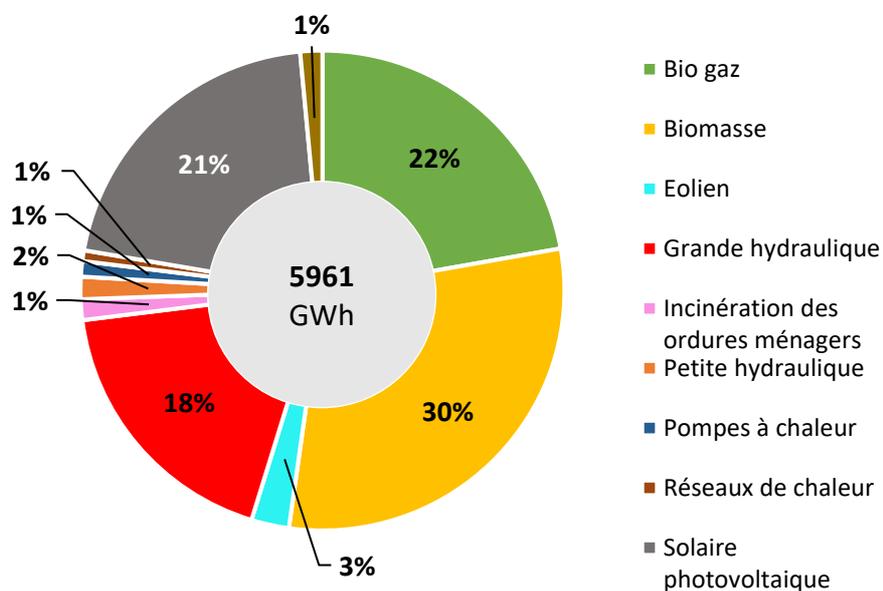


Figure 3 : Production des ENR&R dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019.

➤ Consommation énergétique finale

- En 2019, la production locale des EnR représente environ 7% de la consommation d'énergie finale.
- En 2019, la production locale totale d'énergie représente environ 19% de la consommation totale d'énergie finale du département des Bouches-du-Rhône.

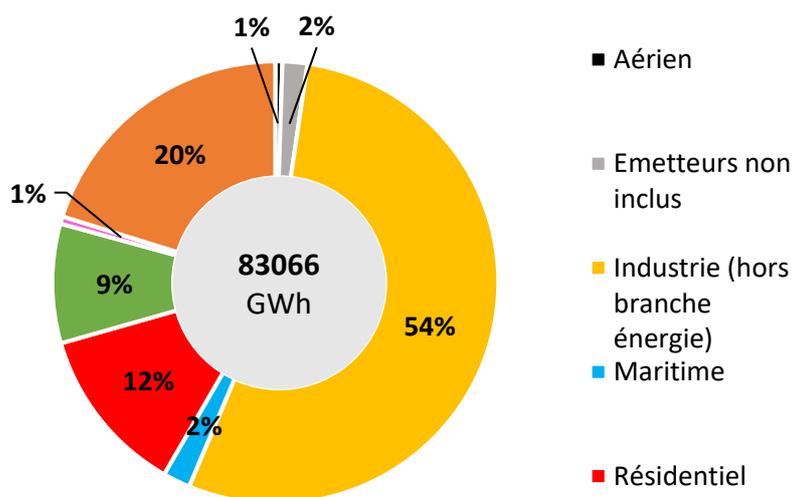


Figure 4 : Consommation d'énergie finale dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019.

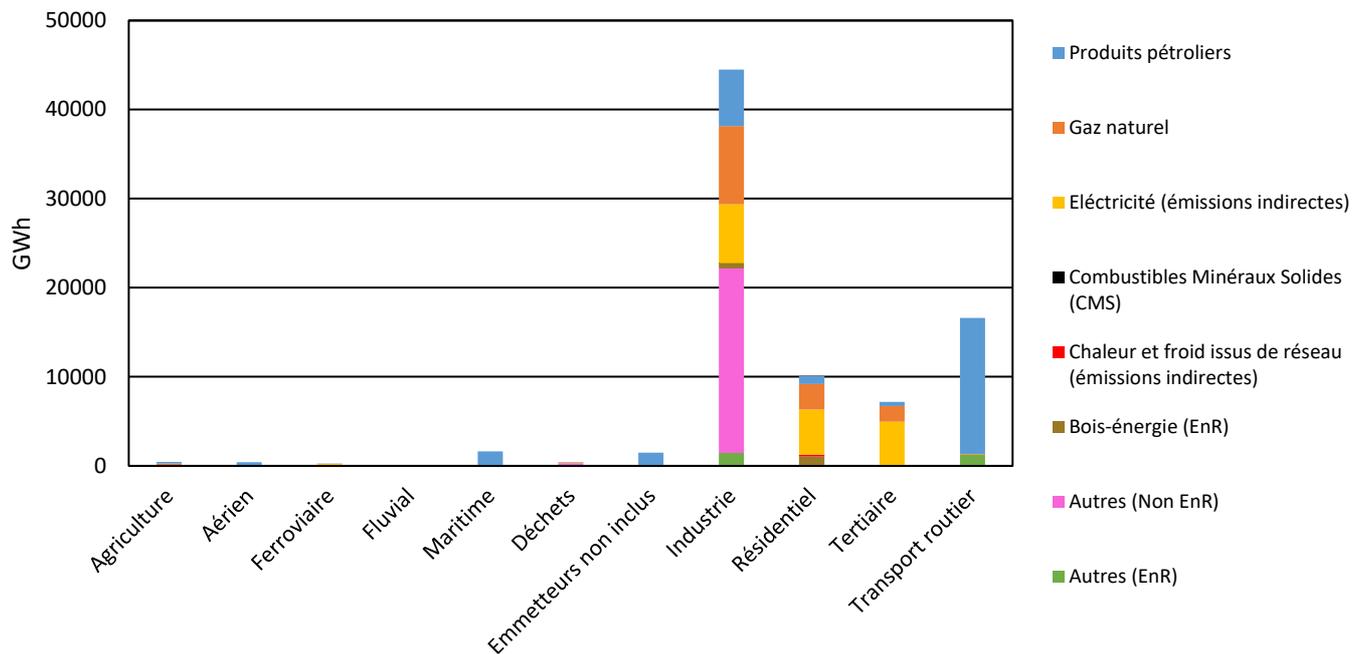


Figure 5 : Energies consommées par secteur en GWh dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019

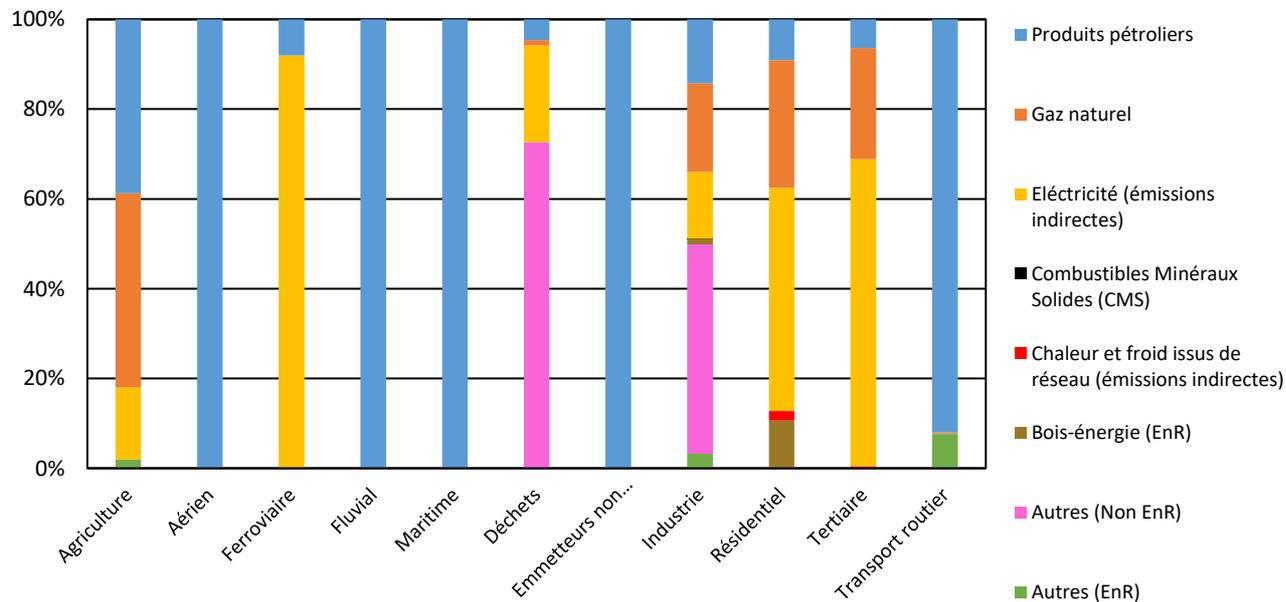


Figure 6 : Energies consommées par secteur en % dans le département des Bouches-du-Rhône en 2019.

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>